



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JANVIER 2017**

Numéro

DEL 2017.01.25/008

Le **mercredi 25 janvier 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 3

Objet : ARASEMENT
PARTIEL DU SEUIL VAUBAN
POUR LE RÉTABLISSEMENT
DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation**Date :** 18/01/2017**Affichage :** 18/01/2017**Étaient Représentés :**

DAERDEN Francine donne pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard.
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno donne pouvoir à MUHLACH Catherine.
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles,
KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno,
DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Contexte

Le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre Ponçon (SMADESEP) a lancé en 2013 l'étude d'un programme d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique de la Haute-Durance et de ses affluents, conformément à la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

L'objectif était de repérer et de modifier la franchissabilité de certains ouvrages construits dans le cours d'eau de la Durance pouvant constituer une barrière à la libre circulation et à l'accès aux zones de frayères des populations endémiques de chabots et de truites fario.

Le seuil Vauban, rupture de pente artificielle dans le cours d'eau situé dans Briançon à 100m en amont du pont Jean-Yves Dusserre, fait partie de ces ouvrages nécessitant des travaux de modifications.

En effet, l'ouvrage actuel est constitué de pierres maçonnées et s'étend sur toute la largeur du cours d'eau. Il est échancré en son milieu afin de concentrer les débits d'étiage et permettre le passage des kayaks.

La différence de niveau entre la partie haute et basse de ce seuil ne permet pas aux chabots et aux truites de le franchir en sautant et ainsi de poursuivre leur remontée de rivière pour trouver une zone de frayère.

Présentation du projet :

Les études d'avant-projet, conduites par le SMADESEP avec le soutien du département, ont permis de retenir un projet d'aménagement.

Ce dernier prévoit :

- D'aser partiellement le seuil existant pour créer un nouvel ouvrage abaissé de 50 cm en enrochements bétonnés avec une échancrure centrale élargie ;
- La reprise des fondations des murs de digues latéraux en rive droite et gauche sur 50 m à l'amont afin de rétablir le profil en long d'équilibre du cours d'eau sans fragiliser les digues.

Ce projet est inscrit au contrat de rivière de la Haute Durance en cours de finalisation.

Estimation :

Le montant des études (phases projet et consultation des entreprises) et des travaux, dont la réalisation est envisagée en septembre et octobre 2017, est estimé à 127 000 euros hors taxe (9 200 €HT d'étude et 117 800 €HT de travaux).

Le plan de financement s'établit comme suit :

Agence de l'eau PACA CORSE (80%)	101 600,00 € HT
Autofinancement (20%)	25 400,00 € HT
Total	127 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.


PUBLIÉ LE 31 JAN. 2017

TRANSMIS LE 31 JAN. 2017

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125008-DE
Regu le 31/01/2017

Blank lined area for document content.